

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
CENTRE COMMUNAUTAIRE BOIS-DE-BOULOGNE 10025, boul. de l'Acadie	01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14
ÉCOLE JOHN CABOTO 8985, rue Meunier	15-16-17-18-19-20
ÉCOLE SAINT-SIMON-APÔTRE 195, rue De Beauharnois Ouest	21-22-23-24-25-26
CENTRE D'HEBERGEMENT DE LOUVAIN 9600, rue Saint-Denis	27
CENTRE HENRI-JULIEN 9300, rue Saint-Denis	28-35-36-37-38-40
ÉCOLE ST-RAPHAEL 8765, avenue Henri-Julien	29-30-31-32-33-34-44
COLLÈGE AHUNTSIC (CEGEP) 9065, rue Saint-Hubert	39-41-42-43-44-49-50-51-52-53
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET 1001, boul. Crémazie Est (Entrée côté est)	45-46-47-69-70-71-72-73
ÉCOLE SAINT-ISAAC-JOQUES 9365, avenue De Galinée	54-55-59-60-61-62-63
ÉGLISE SAINT-ISAAC-JOQUES 1331, rue Chabanel Est	56-58-64-65-66-67-68
CENTRE D'HEBERGEMENT LEGARE 1615, avenue Émile-Journault	57

Dans le district électoral de Saint-Sulpice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour dire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

